Première édition des Trophées bâtiments résilients

Actualités

Sivagami Casimir

02/04/2020

#aqc#renovation#batiment#construction

A l'occasion de ses 20 ans, la Mission risques naturels (MRN), en partenariat avec l'AQC et Construction21, lance la 1e édition des Trophées bâtiments résilients.

La MRN, l'AQC et Construction21 ouvrent les trophées à toute personne physique ou morale ayant les compétences de représenter des bâtiments exposés à au moins un aléa naturel et climatique. [©MRN/AQC/Construction21]

A l'occasion de ses 20 ans, la **Mission risques naturels** (MRN), en partenariat avec l'**AQC** et **Construction21**, lance la 1e édition des Trophées bâtiments résilients. *« Les dommages suite à des évènements naturels et climatiques sont trop souvent imputables à un défaut d'adaptation du bâti et non à l'intensité des phénomènes*, expliques **Pierre Lacoste**, président de la MRN. *A travers les Trophées bâtiments résilients, les assureurs souhaitent faire prendre conscience de la nécessité de mettre en accord les qualités attendues d'un bâtiment avec les aléas naturels auxquels il sera confronté tout au long de son cycle de vie. »* En effet, le concours s'intéresse aux constructions ayant été réalisées pour faire face à un ou plusieurs phénomènes de types : séismes, mouvements de terrain, avalanches ou encore feux de forêts, cyclones et tempêtes…

Les modalités des Trophées bâtiments résilients

Pour cette première édition, la MRN, l'AQC et Construction21 ouvrent les Trophées à toute personne physique ou morale ayant les compétences de représenter les bâtiments soumis (avec l'accord du maître d'ouvrage, si différent). Ces derniers, qu'ils soient public ou privé, résidentiel ou tertiaire, commercial, industriel ou culturel doivent être assurés et situés en France (métropolitaine et Outre-Mer). Ces bâtiments ou démonstrateurs, réalisés et livrés entre le 1er janvier 2015 et le 20 septembre 2020, doivent être exposés à au moins un aléa naturel et climatique. Le projet présenté peut aussi bien concerner les constructions neuves que les reconstructions, les extensions et les **rénovations** globales.

Le jury examinera 4 critères principaux : le caractère résilient du bâtiment, la reproductibilité, le coût et le caractère innovant des solutions ou de l'approche mis en œuvre.

Les candidats auront jusqu'au 30 juin 2020 pour déposer leur dossier. Le jury de ces 1er **Trophées bâtiments résilients** délibèrera en septembre pour une remise de prix en octobre. Il récompensera 3 projets dans les catégories "Prix habitat individuel", "Prix habitat collectif", "Prix tertiaire et industriel" et attribuera 2 spéciaux : un "Grand prix" et le "Prix innovation".

Les inscriptions se font par –> **ici**.

Lien : Première édition des Trophées bâtiments résilients - ACPresse